

TABLEAU DE GARANTIES

Santé TPE



L'assurance en plus facile.

GARANTIES SANTÉ TPE

Socle à adhésion obligatoire souscrit par l'entreprise (1/2)

Les garanties sont exprimées en euros, frais réels ou en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale et incluent les remboursements du Régime Obligatoire (sauf pour les prestations exprimées en euros ou en PMSS), et dans la limite des frais réellement engagés. Les forfaits et plafonds de garanties exprimés au sein du tableau des garanties s'entendent par assuré. Ces niveaux de garanties sont responsables : les garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les « contrats responsables ».

Les garanties s'appliquent conformément à la notice valant Conditions Générales.

		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE ET OBSTÉTRICALE						
Frais de séjour en secteur conventionné		100 % Frais réels	100 % Frais réels	100 % Frais réels	100 % Frais réels	100 % Frais réels
Honoraires en secteur conventionné	Médecins DPTAM ⁽¹⁾	170 % BR	270 % BR	370 % BR	100 % FR	100 % FR
	Médecins NON DPTAM ⁽¹⁾	150 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Frais de séjour et honoraires en secteur non conventionné		150 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Forfait journalier hospitalier		100 % Frais réels	100 % Frais réels	100 % Frais réels	100 % Frais réels	100 % Frais réels
Chambre particulière y compris en maternité		46 € / jour	62 € / jour	78 € / jour	93 € / jour	125 € / jour
Frais d'accompagnant enfant moins de 14 ans Maxi 30 J par année d'affiliation / bénéficiaire		25 € / jour	31 € / jour	40 € / jour	46 € / jour	56 € / jour
Établissement de convalescence, de soins, de repos ou assimilés		100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
SOINS COURANTS						
Honoraires médicaux : consultations / visites généralistes et spécialistes	Médecins DPTAM ⁽¹⁾	150 % BR	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR
	Médecins NON DPTAM ⁽¹⁾	130 % BR	150 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Honoraires médicaux : radiologie, actes de spécialité, de chirurgie, acte technique médical	Médecins DPTAM ⁽¹⁾	150 % BR	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR
	Médecins NON DPTAM ⁽¹⁾	130 % BR	150 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Matériel médical (appareillage orthopédique, prothèses non dentaires, appareillage)		150 % BR	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR
Honoraires paramédicaux, analyses et examens de laboratoire		150 % BR	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR
Soins inopinés à l'étranger		150 % BR	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR
Médicaments remboursés par le régime obligatoire y compris les médicaments remboursés à 15 %		100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Frais de transport		100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Cure thermale remboursée par le régime obligatoire (hébergement, transport) par bénéficiaire		153 € / an	306 € / an	456 € / an	610 € / an	760 € / an
AIDES AUDITIVES						
Aides auditives jusqu'au 31/12/2020		150 % BR	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR
A compter du 01/01/2021 (prise en charge d'un équipement par oreille une fois tous les quatre ans, à compter de la date de dernière acquisition)						
• Equipements de Classe I "100 % Santé" ^{(2) (3)}		100 % FR				
• Equipements de Classe II "Offre Libre" dans la limite de 1700 € / oreille sous déduction du remboursement du régime obligatoire, et accessoires ⁽²⁾		150 % BR	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR
DENTAIRE						
Soins dentaires		125 % BR	125 % BR	125 % BR	125 % BR	125 % BR
Inlays Onlays remboursés par le régime obligatoire		150 % BR	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR
Soins et prothèses dentaires remboursés par le régime obligatoire "100 % Santé" ^{(3) (4)}		100 % FR				
Autres prothèses remboursées par le régime obligatoire "Offre Modérée" et "Offre Libre" ^{(4) (5)}		170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR	570 % BR
Orthodontie remboursée par le régime obligatoire ⁽⁵⁾		125 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Implantologie et parodontologie						
Prothèses dentaires non remboursées par le régime obligatoire (avec cotation) ⁽⁶⁾		356 € / an / bénéficiaire	456 € / an / bénéficiaire	760 € / an / bénéficiaire	1076 € / an / bénéficiaire	1389 € / an / bénéficiaire
Orthodontie non remboursée par le régime obligatoire						

(1) Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTAM-CO et tout autre dispositif) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés.

(2) Selon la liste définie par l'arrêté du 14 novembre 2018 sur la prise en charge des aides auditives.

(3) Remboursement limité au prix limite de vente.

(4) Selon la liste définie par la convention dentaire du 21 juin 2018.

(5) Le cumul de ces postes est plafonné à 1800 € /année d'affiliation et / bénéficiaire.

(6) Sauf Prothèses Hors Nomenclature.

* Conformément à la loi du 13/08/2004 : les visites, consultations et actes techniques d'imagerie (radiologie) réalisés par des médecins hors parcours de soins pourront donner lieu à des hausses du ticket modérateur et/ou des dépassements d'honoraires que ce contrat ne pourra rembourser. La participation forfaitaire et les franchises médicales appliquées par la Sécurité sociale ne sont pas prises en charge. Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8/06/2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur.

GARANTIES SANTÉ TPE

Socle à adhésion obligatoire souscrit par l'entreprise (2/2)

Les garanties sont exprimées en euros, frais réels ou en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale et incluent les remboursements du Régime Obligatoire (sauf pour les prestations exprimées en euros ou en PMSS), et dans la limite des frais réellement engagés. Les forfaits et plafonds de garanties exprimés au sein du tableau des garanties s'entendent par assuré. Ces niveaux de garanties sont responsables : les garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les « contrats responsables ».

Les garanties s'appliquent conformément à la notice valant Conditions Générales.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
OPTIQUE					
S'agissant des lunettes, dans le cadre de votre forfait les remboursements des montures sont limités à 100 euros en Classe B et 30 euros en Classe A. La garantie s'applique aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture par période de deux ans à compter de la dernière acquisition ou par période d'un an pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue. Renouvellement anticipé possible si justifié par l'un des cas visés par la liste mentionnée à l'article L165-1 du Code de la Sécurité sociale. Forfait incluant le ticket modérateur et la prise en charge du Régime obligatoire, non cumulable d'une année sur l'autre.					
EQUIPEMENT DE CLASSE A «100 % SANTÉ» Y COMPRIS PRESTATION D'APPAIRAGE ET D'ADAPTATION DE LA CORRECTION VISUELLE (7)					
Monture + verres (3)	100 % FR				
EQUIPEMENT DE CLASSE B «OFFRE LIBRE» (7)					
Monture + verres simples (8)	200 €	250 €	300 €	370 €	420 €
Monture + verre simple + verre complexe (8)	250 €	310 €	380 €	460 €	540 €
Monture + verres complexes (8)	290 €	375 €	460 €	560 €	660 €
Prestation d'adaptation de la correction visuelle	50 % des frais réels				
EQUIPEMENT MIXTE (COMBINAISON DE VERRES ET MONTURES DE CLASSES A ET B)					
Se référer aux montants des équipements de la Classe B, sous déduction des éléments de Classe A pris en charge à hauteur des frais réels. Les éléments de classe A seront pris en charge à hauteur des frais réels.					
Lentilles prescrites acceptées, refusées, jetables par bénéficiaire	125 € / an	187 € / an	250 € / an	312 € / an	375 € / an
Chirurgie réfractive, toutes corrections /oeil	122 €	244 €	366 €	456 €	560 €
Partenariat optique	Des avantages tarifaires chez 2500 opticiens référencés (9)				
MATERNITÉ, PRÉVENTION ET AUTRES SOINS					
Forfait naissance / adoption par bénéficiaire (10)	153 € / an	253 € / an	356 € / an	456 € / an	560 € / an
Sevrage tabagique (gomme, patches, traitements prescrits non remboursés par le régime obligatoire) et vaccins et traitements anti-paludéens prescrits non remboursés par le régime obligatoire par bénéficiaire	12 € / an	15 € / an	31 € / an	46 € / an	62 € / an
Médecine naturelle : acupuncture, ostéopathie, chiropractie, étiopathie, naturopathie, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute par bénéficiaire	31 € / séance x 1 séance	31 € / séance x 2 séances	40 € / séance x 3 séances	53 € / séance x 4 séances	62 € / séance x 5 séances
Contraceptifs prescrits non remboursés par le régime obligatoire par bénéficiaire	12 € / an	15 € / an	31 € / an	46 € / an	56 € / an

(3) Remboursement limité au prix limite de vente.

(7) Selon la liste définie par l'arrêté du 3 décembre 2018 sur la prise en charge de l'optique médicale.

(8) Se référer à la grille optique figurant ci-dessous et sur les conditions générales.

(9) Voir conditions chez nos opticiens référencés.

(10) Doublé en cas de naissances multiples.

Opticiens référencés :



(8) GRILLE OPTIQUE

Verres simples

- Verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries.
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre - 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries.
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries.

Verres complexes

- Verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de - 6,00 à + 6,00 dioptries.
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre - 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries.
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à - 6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie.

- Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries.
- Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre - 4,00 et + 4,00 dioptries.
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre - 8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries.
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries.
- Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de - 4,00 à + 4,00 dioptries.
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre - 8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries.
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à - 8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie.
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries.

GARANTIES SANTÉ TPE

Renforts à adhésion facultative souscrits en complément par les salariés

Garanties s'ajoutant aux garanties du contrat socle et s'appliquant après déduction des prestations du Régime obligatoire et le cas échéant du contrat socle, dans la limite des frais réellement engagés.
Les garanties s'appliquent conformément à la notice valant Conditions Générales.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
HOSPITALISATION					
Chambre particulière en secteur conventionné et non conventionné (y compris maternité)	15 € / jour	20 € / jour	25 € / jour	30 € / jour	35 € / jour
Honoraires médicaux, chirurgicaux et obstétricaux	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Frais d'accompagnant enfant de moins de 14 ans (maxi 30 jours par année d'adhésion)	4 € / jour	6 € / jour	8 € / jour	10 € / jour	12 € / jour
SOINS COURANTS					
Honoraires médicaux : consultations visites généralistes / spécialistes	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Honoraires médicaux : actes de radiologie					
Honoraires paramédicaux, analyses et examens de laboratoire	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Matériel médical : appareillage orthopédique / prothèse / appareillage	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Frais de transport	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Cure thermale remboursée par le régime obligatoire ⁽¹⁾	50 €	100 €	150 €	200 €	250 €
AIDES AUDITIVES					
Aides auditives jusqu'au 31/12/2020	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
A compter du 01/01/2021 : Equipements de classe II "offre libre" et accessoires ⁽²⁾	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
DENTAIRE					
Soins dentaires, inlays-onlays	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Prothèses prises en charge par le Régime obligatoire "offre modérée" et "offre libre" ⁽³⁾⁽⁴⁾	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR
Orthodontie ⁽³⁾	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Forfait prothèses dentaires non remboursées sur cotation, orthodontie non remboursée sur cotation, implants dentaires et parodontologie non remboursés par le régime obligatoire ⁽¹⁾	100 €	175 €	250 €	325 €	400 €
OPTIQUE ⁽¹⁾					
EQUIPEMENT DE CLASSE B «OFFRE LIBRE» ⁽⁵⁾					
Monture	25 €	50 €	75 €	100 €	125 €
Verres	80 €	120 €	160 €	200 €	240 €
Lentilles acceptées, refusées, jetables par an et par bénéficiaire	40 €	80 €	120 €	160 €	200 €
Chirurgie réfractive (forfait pour les 2 yeux)	100 €	200 €	300 €	400 €	500 €
Partenariat optique	Des avantages tarifaires chez nos 2500 opticiens référencés ⁽⁶⁾				
MATERNITE, PREVENTION ET AUTRES SOINS					
Forfait naissance / adoption	50 €	100 €	150 €	200 €	250 €
Forfait procréation ⁽¹⁾	25 €	50 €	75 €	100 €	125 €
Vaccins non remboursés par la régime obligatoire ⁽¹⁾ : médicaments contre le paludisme	10 €	20 €	30 €	40 €	50 €
Contraceptifs prescrits non remboursés par le régime obligatoire ⁽¹⁾	15 €	25 €	35 €	45 €	55 €
Sevrage tabagique (gomme / patch) avec prescription médicale ⁽¹⁾	30 €	60 €	90 €	120 €	150 €
Médecine naturelle : ostéopathie ⁽¹⁾ / (30 € maximum par consultation)	1 consultation	2 consultations	3 consultations	4 consultations	5 consultations
Toutes dépenses médicales effectuées à l'étranger médicalement prescrites ou inopinées	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	100 % BR
Bilan et suivi nutritionnel chez un médecin nutritionniste (20 € maximum par consultation) ⁽¹⁾	1 consultation	2 consultations	3 consultations	4 consultations	5 consultations

(1) Par année d'affiliation et par bénéficiaire.

(2) Selon la liste définie par l'arrêté du 14 novembre 2018 sur la prise en charge des aides auditives.

(3) Le cumul de ces postes est plafonné à 1300 € par année d'affiliation et par bénéficiaire.

(4) Selon la liste définie par la convention dentaire du 21 juin 2018.

(5) Selon la liste définie par l'arrêté du 3 décembre 2018 sur la prise en charge de l'optique médicale.

(6) Voir conditions chez nos opticiens référencés.

GARANTIES SANTÉ TPE

Renforts à adhésion facultative souscrits en complément par les salariés

Garanties s'ajoutant aux garanties du contrat socle et s'appliquant après déduction des prestations du Régime obligatoire et le cas échéant du contrat socle, dans la limite des frais réellement engagés.
Les garanties s'appliquent conformément à la notice valant Conditions Générales.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
HOSPITALISATION					
Chambre particulière en secteur conventionné et non conventionné (y compris maternité)	15 € / jour	20 € / jour	25 € / jour	30 € / jour	35 € / jour
Honoraires médicaux, chirurgicaux et obstétricaux	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Frais d'accompagnant enfant de moins de 14 ans (maxi 30 jours par année d'adhésion)	4 € / jour	6 € / jour	8 € / jour	10 € / jour	12 € / jour
SOINS COURANTS					
Honoraires médicaux : consultations visites généralistes / spécialistes	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Honoraires médicaux : actes de radiologie					
Honoraires paramédicaux, analyses et examens de laboratoire					
Matériel médical : appareillage orthopédique / prothèse / appareillage	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Frais de transport	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Cure thermale remboursée par le régime obligatoire ⁽¹⁾	50 €	100 €	150 €	200 €	250 €
AIDES AUDITIVES					
Aides auditives jusqu'au 31/12/2020	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
A compter du 01/01/2021 : Equipements de classe II "offre libre" et accessoires ⁽²⁾	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
DENTAIRE					
Soins dentaires, inlays-onlays	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Prothèses prises en charge par le Régime obligatoire "offre modérée" et "offre libre" ⁽³⁾⁽⁴⁾	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR
Orthodontie ⁽³⁾	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	125 % BR
Forfait prothèses dentaires non remboursées sur cotation, orthodontie non remboursée sur cotation, implants dentaires et parodontologie non remboursés par le régime obligatoire ⁽¹⁾	100 €	175 €	250 €	325 €	400 €
OPTIQUE ⁽¹⁾					
EQUIPEMENT DE CLASSE B «OFFRE LIBRE» ⁽⁵⁾					
Monture	25 €	50 €	75 €	100 €	125 €
Verres	80 €	120 €	160 €	200 €	240 €
Lentilles acceptées, refusées, jetables par an et par bénéficiaire	40 €	80 €	120 €	160 €	200 €
Chirurgie réfractive (forfait pour les 2 yeux)	100 €	200 €	300 €	400 €	500 €
Partenariat optique	Des avantages tarifaires chez nos 2500 opticiens référencés ⁽⁶⁾				
MATERNITE, PREVENTION ET AUTRES SOINS					
Forfait naissance / adoption	50 €	100 €	150 €	200 €	250 €
Forfait procréation ⁽¹⁾	25 €	50 €	75 €	100 €	125 €
Vaccins non remboursés par la régime obligatoire ⁽¹⁾ : médicaments contre le paludisme	10 €	20 €	30 €	40 €	50 €
Contraceptifs prescrits non remboursés par le régime obligatoire ⁽¹⁾	15 €	25 €	35 €	45 €	55 €
Sevrage tabagique (gomme / patch) avec prescription médicale ⁽¹⁾	30 €	60 €	90 €	120 €	150 €
Médecine naturelle : ostéopathie ⁽¹⁾ / (30 € maximum par consultation)	1 consultation	2 consultations	3 consultations	4 consultations	5 consultations
Toutes dépenses médicales effectuées à l'étranger médicalement prescrites ou inopinées	25 % BR	50 % BR	75 % BR	100 % BR	100 % BR
Bilan et suivi nutritionnel chez un médecin nutritionniste (20 € maximum par consultation) ⁽¹⁾	1 consultation	2 consultations	3 consultations	4 consultations	5 consultations

(1) Par année d'affiliation et par bénéficiaire.

(2) Selon la liste définie par l'arrêté du 14 novembre 2018 sur la prise en charge des aides auditives.

(3) Le cumul de ces postes est plafonné à 1300 € par année d'affiliation et par bénéficiaire.

(4) Selon la liste définie par la convention dentaire du 21 juin 2018.

(5) Selon la liste définie par l'arrêté du 3 décembre 2018 sur la prise en charge de l'optique médicale.

(6) Voir conditions chez nos opticiens référencés.

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle 69439 LYON Cedex 03

www.april.fr

S.A.S.U au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances
Immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 002 609 (www.orias.fr).

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09.
Contrat conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par QUATREM.

QUATREM est une entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital
de 510 426 261 euros, dont le siège social est situé 21 rue Laffitte - 75009 Paris, RCS Paris 412
367 724, Société du groupe Malakoff HUMANIS, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle
Prudentiel et de Résolution 61 rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 09.



L'assurance en plus facile.